



Conseil Municipal
Jeudi 19 mai 2022

20h30

Salle du Conseil Municipal

Membres du Conseil Municipal présents :

Etienne BUSCAIL, Jean-Pierre CABOT, Lionel DIRAT-RIVEILL, Angélique JEAN-DELHOSTE, Jean-Louis LACUBE, Jean-Dominique LAPORTE, Nathalie MARTINEZ, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER, Laurent WEGSCHEIDER.

Sous la Présidence de M. Michel POUDADE, Maire.

Absents excusés : Hélène BIER, Anne-Marie COIGNARD, Martine BOHER, Stéphane CAUCAT.

Procurations : Anne-Marie COIGNARD pour Nathalie MARTINEZ, Martine BOHER pour Etienne BUSCAIL, Stéphane CAUCAT à Angélique JEAN-DELHOSTE.

Désignation du secrétaire de séance : Alain VAUTIER

Ordre du Jour

1. **Convention de Servitude ENEDIS Montclair 2**
2. **Convention réseaux humides Montclair 2**
3. **Etat d'assiette ONF**
4. **Cabane pastorale berger**
5. **Site d'escalade de Balcère**
6. **Rue des Framboises (Rachat Foncier Mathias Vaqué – AK 10 + AK 218)**
7. **Plainte Balaguer**
8. **Acquisition parcelle François Riveill/Cal Panche**
9. **Point travaux école**
10. **Relance lot Auvent station carburants**
11. **AOT station de lavage**
12. **Renouvellement de la convention SAS Le Castell Restaurant La Rambailade**
13. **Renouvellement de la convention « Le Manège »**
14. **Procédure création CST - élections professionnelles**
15. **Mise en délégation des services des pistes et de l'espace Angléo.**
16. **Location bus commune Font-Romeu été 2022**
17. **Nouveaux tarifs Angléo**
18. **Questions Diverses**

Proposition modification des horaires d'accueil de la mairie

1. Convention de Servitude ENEDIS Montclair 2

Plan projeté

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention de servitude sur les parcelles communales AI 125, AI 129 et AI 130.

2. Convention réseaux humides Montclair 2

Plan projeté

Convention pour autorisation de passage de canalisations en terrain prive – SARL HMC

Lieu-dit MOLLERA DE LA BALIU 66210 LES ANGLES

Canalisation d'eaux usées potable Ø 200 mm, Canalisation d'eaux pluviales Ø300 mm, Gains pour réseaux de télécommunications,

Longueur : environ 150 ml,

Parcelles concernées : A 3019 - AI 125 - AI 129 - AI 130

SARL HMC, représentée par M. Michel ASTAING en sa qualité de gérant, agissant en tant que qu'aménageur des lotissements 'LE DOMAINE MONTCLAIR I » et « LE DOMAINE MONTCLAIR II » et désignée ci-après par l'appellation "**Fonds Dominant**"

D'UNE PART,

ET :

COMMUNE DE LES ANGLES, domiciliée : place du Coq 66210 LES ANGLES, représentée par Monsieur POUDADE Michel en sa qualité de MAIRE. Agissant en tant que propriétaire du fonds servant, constitués les parcelles cadastrées : A n°3019 - AI n°125 - AI n°129 - AI n°130), et désignée ci-après par l'appellation

"Fonds Servant",

D'AUTRE PART.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Après avoir pris connaissance du tracé des canalisations (cf. Plan ci-joint),

Après avoir autorisé le fonds dominant, Maître de l'Ouvrage, à établir à demeure et à maintenir les canalisations dans une bande de terrain d'une largeur de 3 m, une hauteur minimum de 0,60 m étant respectée entre la génératrice supérieure des canalisations et le niveau du sol.

I - Le fonds servant reconnaît au fonds dominant, le droit de faire pénétrer dans lesdites parcelles ses agents et ceux des entreprises dûment accréditées pour la réalisation de ces ouvrages. Il est précisé que toutes interventions techniques et d'entretien ultérieures à la réalisation de ces ouvrages sur cette servitude ne pourront être effectuées que par les services compétents en la matière et non le propriétaire du fonds dominant lui-même. L'utilisation de ce passage en tréfonds et les travaux tant d'installation que d'entretien ne devront pas apporter de nuisances.

II - Le fonds servant s'oblige, tant pour lui-même que pour ses locataires éventuels, à s'abstenir de tout fait de nature à nuire au bon fonctionnement et à la conservation des ouvrages et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible d'endommager les ouvrages.

III - Le tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation de la parcelle.

IV - Au cas où le propriétaire actuel du fonds servant procéderait à la vente d'une ou des parcelles parcelle sous servitude, il s'engage à faire connaître à l'acquéreur les termes de la présente convention.

V - La présente convention prend effet à dater du jour où les parties l'auront signée, et est conclue pour la durée d'existence des canalisations visées ci-dessus, ou toute autre canalisation qui pourrait lui être substituée sans modification du tracé.

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer cette convention pour autorisation de passage, avec la SARL HMC.

3. Etat d'assiette ONF

Plan projeté

Inscription à l'état d'assiette des parcelles 9a, 13a, 14a, 16a, 17a, 18i, 49i

Report en 2024 de la parcelle 66r

Suppression de la parcelle 60r

Délibération : Le Conseil Municipal accepte (ou refuse) la proposition du technicien pour les coupes ci-dessus, **DEMANDE** que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2023, sur la base des recommandations du responsable Commercialisation des bois de l'ONF,

CONFIE (ou ne confie pas) à l'ONF la fixation du prix de retrait,

DONNE pouvoir au Maire

- de fixer, en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe la destination des produits accidentels mobilisables dans les coupes en cours (acheteur de l'article principal ou affouage)
- d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'Office.

4. Cabane pastorale berger

OBJET : Construction d'une cabane pastorale sur le territoire de l'estive ovine de Les Angles, à usage des éleveurs du groupement pastoral de Balcère-Lladure, pour le pâtre salarié.

Plan projeté

Projet de construction d'une cabane pastorale proposé par le Groupement Pastoral afin de fournir un hébergement pastoral décent et pérenne pour le berger salarié, afin d'améliorer la gestion de l'estive.

Le projet de Cabane pastorale est prévu au lieu-dit **La Barrancouse**, où un emplacement précis sera défini après les expertises permettant de valider la faisabilité d'une telle construction.

La maîtrise d'ouvrage → Groupement Pastoral de Balcère-Lladure

Engagement du GP /

- Réalisation des études préalables éventuellement nécessaires pour valider la faisabilité du projet (via les prestataires compétents et habilités)
- dépôt d'une demande de permis de construire.

Le Groupement pastoral souhaite un bail emphytéotique.

Délibération : Le Conseil Municipal

DONNE un accord de principe pour le projet de construction de la Cabane pastorale, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires (PC, ...).

AUTORISE le Groupement Pastoral à se porter Maître d'Ouvrage pour la construction de cabane pastorale

AUTORISE M. Le Maire à signer une convention ou un bail longue durée sur la parcelle avec autorisation de construction (+ installation d'un parc de nuit mobile pour les brebis)

DONNE son accord de principe pour la réalisation des travaux en Régie pour le raccordement au réseau communal (Eau et électricité éventuellement)

DONNE son accord pour que le GP de Balcère-Lladure installe de manière temporaire (3 ans) un hébergement pastoral en remplacement du mobil-home le temps de faire aboutir le projet de construction

MANDATE (un élu référent ou quelqu'un de la mairie) pour le suivi des démarches liées à ce projet en lien avec le GP

5. Site d'escalade de Balcère

5.1 Convention

<https://www.ffme.fr/gestion-des-sites-naturels-descalade-la-loi-change/>

Site d'escalade répertorié actuellement en terrain d'aventure

1°) Affichage à l'entrée du site actualisé / règlementation

2°) Remise à niveau du site d'escalade – Contrôle des points d'assurance

3°) Convention avec la FFME

Contrat pour des prestations de contrôle et d'entretien, entre la commune et le comité territorial.

Il rappelle les obligations de la commune et de la FFME et la responsabilité des différents signataires (et des usagers)

Cette convention avec la FFME induit un coût calculé sur le nombre de points d'équipement des voies
15€ par voie + 15€ par point d'ancrage 0 changer

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de contrôle et d'entretien avec la FFME.

5.2 Projet Via corda

Projection projet

6. Rue des Framboises (Rachat Foncier Mathias Vaqué – AK 10 + AK 218)

Plan projeté

Rachat à Mr VAQUE Mathias de la rue des Framboises - parcelle AK 218 pour 3 074 m² et des réseaux parcelle AK 10 pour 66 m².

Coût de l'acquisition au prix d'achat...

33 606 m² → 50 000€

1 m² → 1,49€

3 140 m² → 4 678€

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction.

7. Plainte Balaguer

Décision de se constituer partie civile devant le juge d'instruction contre Monsieur BALAGUER pour déposer la plainte.

8. Acquisition parcelle François Riveill/Cal Panche

Plan projeté

Environ 10 m². Il s'agit de déterminer un prix d'acquisition à discuter avec le propriétaire.

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction.

9. Point travaux école

Contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte Jacques SERRA dans l'objectif de

- Coordination sur les deux parties du bâtiment
 - 1^{er} étage – Médiathèque
 - Rdc – Aménagement en vue d'aménager des locaux professionnels
- Réseaux secs et humides + Echangeur à plaques-réseau de chaleur
- Etablissement recevant du public → Plafond coupe-feu 1 heure
- Cloison isophone entre les deux locaux professionnels

10. Relance lot Auvent station carburants

Plus-value d'environ 2500 € sur la flambée des prix des matières premières

→ Nouvel acte d'engagement avec un bordereau de prix à jour.

11. AOT station de lavage

Utilisation de 200 m² environ de foncier pour :

1 portique (rouleau), 1 piste haute-pression (lance), 2 pistes d'aspirateur.

Plan projeté

Proposition de loyer annuel : 850 € HT

Délibération : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine privé de la commune, parcelle AK 84

12. Renouvellement de la convention SAS Le Castell Restaurant La Rambailade

Ancienne convention signée en juin 2021 → 130€ par mois, pour une durée de 4 mois.

« La présente autorisation pourra faire l'objet d'une prorogation ou d'un renouvellement avec l'accord exprès du propriétaire ».

Délibération : Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la prolongation de cette convention, le nouveau montant du loyer et, le cas échéant, autoriser M. le Maire à signer l'avenant dans les conditions définies en séance.

Forfait 2 heures	Tarifs actuels basse saison	Tarifs actuels haute saison	
Entrée adulte	16,00 €	19,00 €	
Entrée enfant (-12 ans)	12,00 €	14,00 €	
Entrée bébés (-3 ans)		3,00 €	
2 heures spéciale matinée avant 14h	12,00 €	16,00 €	
Forfait 2 heures Nouveaux tarifs à partir du 26 novembre 2022	Tarifs basse saison	Tarifs haute saison	
Entrée adulte	17,00 €	20,00 €	
Entrée enfant (-12 ans)	12,50 €	15,00 €	
Entrée bébés (-3 ans)	3,00 €	3,00 €	
2 heures spéciale matinée avant 14h (adulte)		17,00 €	
2 heures spéciale matinée avant 14h (-12 ans)		12,50 €	
Cartes valables 1 an	Tarifs		
Carte 12 heures		96,00 €	Valable 1 an, Valable pour 5 personnes en utilisation instantanée
Carte 20 heures		145,00 €	
Carte 40 heures		275,00 €	
Packs famille Nouveaux tarifs à partir du 26 novembre 2022	Tarifs basse saison	Tarifs haute saison	
2 adultes + 1 enfant -12 ans + 1 enfant + 12 ans	51,00 €	60,00 €	
2 adultes + 2 enfants (tarif réduit -12 ans)	46,50 €	55,00 €	
Aquagym/Aquabike	Tarifs		
1 séance Aquagym		8,00 €	Validité 4 mois
1 séance Aquabike		16,00 €	
Carte à points : Aquagym 1 point - Aquabike 2 points			
1 carte 10 points		72,00 €	Validité 1 année
1 carte 20 points		136,00 €	
Soins Nouveaux tarifs à partir du 18 juin 2022	Durée	Tarifs haute saison	
La vie à vendôme	75mn	113,00 €	
Instants rituels	60mn	75,00 €	
Douce frimousse	30 mn	37,00 €	
Patch fondamental yeux	5 mn	10,00 €	
Massages Nouveaux tarifs à partir du 18 juin 2022	Durée	Tarifs haute saison	
Gommage Modelage	60 mn	75,00 €	
Détente à la carte	30 mn	45,00 €	
Evasion corporelle	60 mn	75,00 €	
Pierres chaudes	90 mn	113,00 €	
Escapade en Polynésie	75 mn	101,00 €	
Magic féérie	2h15mn	120,00 €	
Massage nordique vivifiant	25 mn	40,00 €	
Massage corps anti-âge	1h15mn	85,00 €	
Massage à 4 mains	30 mn	70,00 €	
Max Relax	60 mn	68,00 €	
Bodydoux	30 mn	37,00 €	
Tandem en famille	40 mn	85,00 €	
Maillots et serviettes	Tarifs		
Homme		14,00 €	
Femme		20,00 €	
Enfant Garçon		12,00 €	
Enfant Fille		12,00 €	
Serviette 70X140		15,00 €	
Périodes			
Ouverture	Du	Au	
Basse saison / printemps	Fermeture station de ski	Début vacances scolaires d'été	
Basse saison / automne	Fin des vacances scolaires d'été	Ouverture station de ski	
Haute saison / été	Début vacances scolaires d'été	Fin des vacances scolaires d'été	
Haute saison / hiver	Ouverture station de ski	Fermeture station de ski	

18. Questions diverses

Modification horaires accueil mairie.